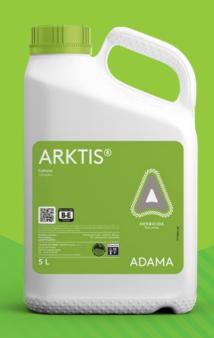




ARKTIS®

Le partenaire pour vos désherbages au printemps.



ARKTIS®

· Large spectre d'efficacité

Notamment sur gaillet, véronique, pensée et coquelicot.

Souple d'emploi

De 3 feuilles à 2 nœuds.

Multicultures

Toutes céréales d'hiver et de printemps.



DESCRIPTIF DU PRODUIT

USAGES ET DOSES AUTORISÉS

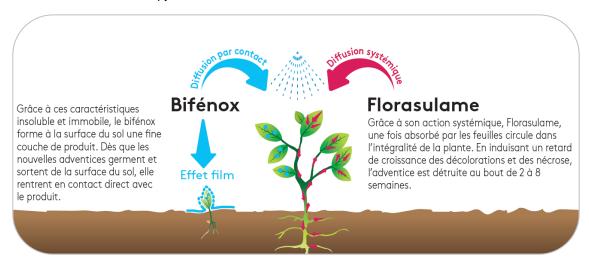
Libellé de l'usage	Cultures associées	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications	Stade d'application	Zone non traitée par rapport aux points d'eau	ZNT plantes non cibles	Spécification
Avoine*Désherbage	avoine d'hiver	1,5 L/ha	1 appl max/an	de BBCH 13 à BBCH 32 max	20 mètres dont DVP 5 mètres pour des applications après reprise de la végétation. 20 mètres dont DVP 20 mètres pour des applications avant repos végétatif.	après reprise de la végétation. dont DVP 20 mètres pour des avant repos végétatif. 5 mètres	
	avoine de printemps	1,5 L/ha	1 appl max/an	de BBCH 13 à BBCH 32 max	20 mètres	5 mètres	Pour des applications avant repos végétatif., restriction de la dose homologuée à 1,0 L/ha.
Blé*Désherbage	blé tendre d'hiver	1,5 L/ha	1 appl max/an	de BBCH 13 à BBCH 32 max	20 mètres dont DVP 5 mètres pour des applications après reprise de la végétation. 20 mètres dont DVP 20 mètres pour des applications avant repos végétatif.	5 mètres	
	blé dur d'hiver	1,5 L/ha	1 appl max/an	de BBCH 13 à BBCH 32 max	 20 mètres dont DVP 5 mètres pour des applications après reprise de la végétation. 20 mètres dont DVP 20 mètres pour des applications avant repos végétatif. 	5 mètres	
	blé tendre de printemps	1,5 L/ha	1 appl max/an	de BBCH 13 à BBCH 32 max	20 mètres	5 mètres	
	blé dur de printemps	1,5 L/ha	1 appl max/an	de BBCH 13 à BBCH 32 max	20 mètres	5 mètres	
	triticale	1,5 L/ha	1 appl max/an	de BBCH 13 à BBCH 32 max	20 mètres dont DVP 5 mètres pour des applications après reprise de la végétation. 20 mètres dont DVP 20 mètres pour des applications avant repos végétatif.	5 mètres	
Orge*Désherbage	orge d'hiver	1,5 L/ha	1 appl max/an	de BBCH 13 à BBCH 32 max	 20 mètres dont DVP 5 mètres pour des applications après reprise de la végétation. 20 mètres dont DVP 20 mètres pour des applications avant repos végétatif. 	5 mètres	
	orge de printemps	1,5 L/ha	1 appl max/an	de BBCH 13 à BBCH 32 max	20 mètres	5 mètres	
Seigle*Désherbage	seigle d'hiver	1,5 L/ha	1 appl max/an	de BBCH 13 à BBCH 32 max	- 20 mètres dont DVP 5 mètres pour des applications après reprise de la végétation. - 20 mètres dont DVP 20 mètres pour des applications avant repos végétatif.	5 mètres	

DVP = dispositif végétalisé permanent non traité

ADAMA France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres cultures et cibles telles que prévues par le catalogue des usages fixé par l'arrêté du 26 mars 2014. Ainsi, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de non-conformité de cet élargissement permis par ce cataloque.

MODE D'ACTION

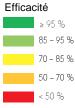
ARKTIS® est un herbicide de post levée des céréales d'hiver et de printemps. ARKTIS® est une spécialité à base de bifénox (HRAC 14) , matière active de la famille des diphenylethers, et de florasulame (HRAC 2), matière active de la famille des triazolopyrimidines.



SPECTRE D'EFFICACITE

	ARKTIS [®] 1,5 L/Ha
Aéthuse petite ciguë	
Alchemille des champs	
Arabette de thalius	
Bleuet	
Capselle	
Céraiste	
Coquelicot	
Fumeterre	
Gaillet gratteron	
Géranium à tiges grêles	
Géranium disséqué	
Laiteron des champs	
Lamier pourpre	
Lycopsis des champs	
Matricaire camomille	
Mercuriale annuelle	

	ARKTIS [®] 1,5 L/Ha
Myosotis des champs	
Pensée	
Renoncule rampante	
Renouée des oiseaux	
Renouée faux Liseron	
Renouée persicaire	
Repousses de tournesol	
Sanve	
Scandix peigne de Vénus	
Séneçon commun	
Stellaire intermédiaire	
Véronique de perse	
Véronique des champs	
Véronique feuilles de lierre	
Vesce	



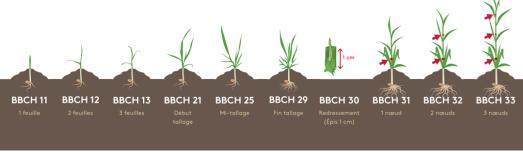
RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

CONDITIONS D'APPLICATIONS:

ARKTIS e peut être appliqué sur toutes les céréales dès le stade 3 feuilles de la céréale (BBCH 13) et jusqu'à deux nœuds (BBCH 32).

ARKTIS® peut être appliqué à l'automne comme en sortie d'hiver, dès 5°C au début de la reprise de la végétation.

L'activité d'ARKTIS® est peu sensible aux conditions de température lors de l'application. Les meilleurs résultats sont obtenus en traitant sur des adventices jeunes dans des céréales bien implantées et dans des conditions de pluviométrie normales. Un délai de deux heures sans pluie est suffisant pour une bonne pénétration du produit dans la plante.



AVANT REPOS VÉGÉTATIF

APRÈS REPRISE DE VÉGÉTATION



ARKTIS®

ARKTIS® 1-1,5 L/Ha

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI:

Dans certains cas, on peut constater après traitement des ponctuations sur les feuilles de céréales. Elles s'estompent généralement dans les quelques jours qui suivent et sont sans conséquences sur le rendement.

Éviter toute dérive d'embruns de pulvérisation sur les cultures voisines sensibles : colza, betterave, pois, cultures légumières et ornementales, pépinières, lin... ainsi que sur les cultures pérennes : vignes, arbres fruitiers. Par risque de vent portant vers les cultures voisines, ne pas pulvériser à moins de 5 m de ces cultures. En cas d'application à l'automne, respecter une distance de 10 m avec les jeunes cultures de pois et de colza d'hiver. Traiter seulement par temps calme avec des rampes aussi basses que possible, sans vent (ou vent de vitesse inférieure à 5 m/seconde) et à une température ne dépassant pas 25 °C à l'ombre. Ne pas utiliser ARKTIS® pour désherber une céréale sous-ensemencée d'une légumineuse.

Ne pas mélanger avec de l'huile ou avec un produit en formulation huileuse (risque de phytotoxicité).

On évitera dans les orges, l'association avec les fongicides de la famille des triazoles.

Nettoyer et rincer très soigneusement le pulvérisateur après la fin des traitements, surtout si celui-ci doit être utilisé par la suite sur une culture autre qu'une culture de graminées (céréales, maïs, graminées fourragères).

MÉLANGES EXTEMPORANÉS

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur selon l'arrêté du 7 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015.

En cas d'utilisation en mélange, contacter un représentant d'ADAMA France ou votre distributeur pour valider la possibilité d'association.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE :

Agiter avant emploi.

Verser ARKTIS® dans la cuve partiellement remplie d'eau puis compléter avec la quantité d'eau nécessaire et maintenir l'agitation.

Volume de bouillie : 80 à 400 L/ha.

Utiliser un appareil de pulvérisation propre et en bon état de fonctionnement.

CULTURES DE REMPLACEMENT OU CULTURES SUIVANTES:

Dans le cadre d'une rotation normale, toute culture peut être établie après la récolte d'une céréale traitée avec ARKTIS®.

Cependant par mesure de précaution pour les cultures maraîchères non encore expérimentées et implantées immédiatement après la céréale, nous consulter. En cas de retournement d'une céréale d'hiver traitée avec ARKTIS ® à l'automne, il est possible d'implanter sans labour une céréale de printemps, des graminées fourragères, une culture de tournesol, de pomme de terre, de lin, de haricot ou de betterave.

En cas de retournement d'une céréale traitée avec ARKTIS® au printemps, il est possible d'implanter sans labour une culture de tournesol, de pomme de terre ou de haricot. L'implantation d'une culture de betterave ou de lin sans labour n'est pas recommandé.





ARKTIS®

Composition 480 g/l de Bifénox 5 g/l de Florasulame

Formulation SC – Suspension concentrée

ConditionnementBidon 5L

ARKTIS® - 480 g/l de Bifénox + 5 g/l de Florasulame - AMM N°2180318 - Attention - EUH401 • H410 • EUH208 - Respectez les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi mentionnés sur l'étiquette du produit et/ou consultez www.aphytodata.com. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. ®Marque déposée Adama France s.a.s.- RCS N° 349428532. Agrément n° IF01695: Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Avril 2021. Annule et remplace toute version précédente.

ARKTIS®

Attention

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 : Contient de la 1,2-benzisothiazol-3 (2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

